



Profil du jeune installé en Moselle

La dynamique de l'installation aidée se poursuit en Moselle : sur les cinq dernières années, entre 2017 et 2021, 190 dossiers ont été présentés au comité de sélection régional. Faisons connaissance avec le « portrait-robot » du jeune installé et découvrons ses activités.

Laurent Soucat, animateur du Point Accueil Installation de la Moselle, vient de livrer ses derniers chiffres après avoir clôturé l'année 2021 : « Les efforts conjugués portent leurs fruits ! Nous venons de vivre une année très soutenue pour l'installation avec les aides de l'état, soit 45 dossiers sélectionnés au niveau régional. Encore une très bonne dynamique après les 44 dossiers de 2020 ».

En moyenne, sur les cinq dernières années, ce sont 38 jeunes qui obtiennent chaque année les aides Jeunes Agriculteurs. Le nombre a doublé entre 2017 (22) et 2021 (45).

Qui est le jeune installé ?

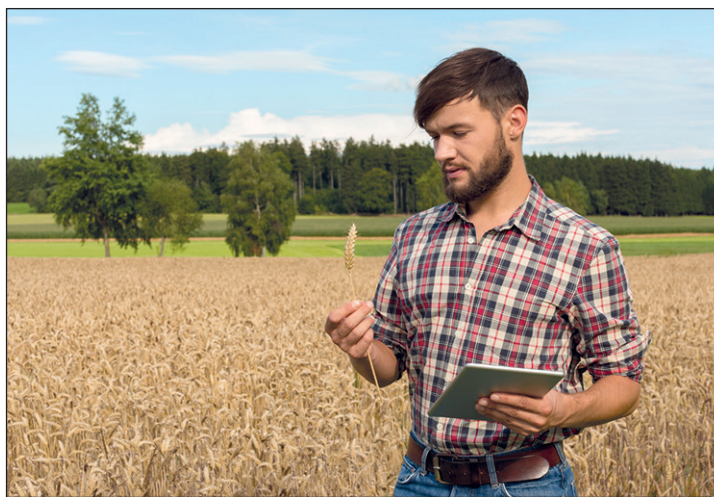
Un dossier d'installation sur quatre est porté par une femme et les deux tiers des installations se réalisent au sein d'une socié-

té dans laquelle les nouveaux agriculteurs détiennent 45 % du capital. La priorité reste de devenir exploitant à titre principal (95 % des dossiers) et une installation sur sept se réalise hors cadre familial, une proportion stable sur les cinq dernières années.

Quelles orientations ?

L'innovation et le circuit court prennent une place croissante dans de nombreux projets : sur cinq ans, un dossier sur trois, en moyenne, a été présenté avec un projet de diversification, transformation et vente directe. La dynamique est forte sur ces thématiques, on est ainsi passé de 15 % à 40 % des dossiers concernés en cinq ans.

La polyculture-élevage reste l'orientation dominante (six dossiers sur dix) alors que l'orientation bio se développe



Une installation sur sept se réalise hors cadre familial, une proportion stable sur les cinq dernières années.

(une projet sur six en 2021). Toutes les productions ou presque ont été représentées sur les cinq dernières années : du maraîchage spécialisé, en pas-

sant par l'élevage d'escargots, la viticulture, le lait d'ânesse ou l'élevage caprin et ovin. Les filières nouvelles pour la ferme mosellane ne sont pas oubliées :

un projet sur sept intégrait un atelier avicole (seul ou en activité complémentaire), un projet sur dix intégrait une activité de maraîchage.

Ces données chiffrées illustrent que les idées et la motivation ne manquent pas. Soyons confiants : dans un contexte en constante évolution, les projets d'installation intègrent les évolutions des modes de production et de consommation et consolident les fondamentaux de la ferme Moselle. Félicitations aux jeunes installés des cinq dernières années, souhaitons leurs des vents favorables !

Contact Point Info Transmission
Laurent SOUCAT
03 87 66 12 93
pit57@moselle.chambagri.fr

MAEC 2022, prolongations et nouveaux contrats

Dans l'attente de la nouvelle programmation Pac en 2023, la majorité des Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) engagées les années précédentes peuvent être reconduites pour un an. De nouveaux contrats sont également possibles.

La plupart des contrats MAEC souscrits lors de la programmation PAC actuelle arrivent à échéance au 14 mai 2022. Pour la plupart d'entre eux, il est possible de se réengager selon le même cahier des charges pour une durée d'un an. Le site Natura 2000 des prairies halophiles de la vallée de la Nied française est, quant à lui, nouvellement ouvert à la contractualisation de MAEC.

Voir ci-dessous la liste des sites concernés pour les MAEC localisées, et ne pas hésiter à contacter l'opérateur concerné.

MAEC Système, renouvellement possible...

Les MAEC Systèmes Herbagers et Pastoraux peuvent également être renouvelés pour un an. Attention toutefois à toujours respecter les critères d'éligibilité : 70 % de surfaces en herbe (PP+PT+PRL), 10 UGB minimum et un chargement inférieur à 1,4 UGB/ha de SFP (PP+PT+maïs ensilage+légumineuses fourragères). Le montant alloué est de 80 € par ha de prairie permanente.

Les MAEC Système Polyculture-Elevage sont aussi concernées par ce renouvellement. Il faudra veiller à respecter les critères d'éligibilité à savoir : détenir plus de 50 UGB et moins de 70 % de surfaces en herbe, ainsi que les pourcentages

d'herbe et de maïs (voir tableau ci-dessous).

... et nouveaux contrats

Les MAEC Systèmes sont ouvertes en 2022 pour de nouveaux contrats. Il est possible de s'engager pour un an si vous respectez les critères

d'éligibilité décrits ci-dessus et que vos pratiques sont compatibles avec le cahier des charges : IFT inférieurs à 1,1 pour les herbicides et 1,5 pour les traitements hors herbicides, achat de concentrés < 800 kg/UGB...

Afin de tenir compte des enve-

loppes budgétaires du FEADER et de l'État, un plafond de 10.000 €/an/exploitation est fixé. Enfin, comme toujours pour les MAEC, l'engagement est volontaire, il n'y a pas d'obligation à se réengager.

Pour vérifier votre éligibilité contactez Anne Barth par mail anne.barth@moselle.chambagri.fr en fournissant votre assolement 2022 détaillé et vos UGB déclarés à la PAC, aucun dossier ne pourra être étudié sans ces éléments.



Pourcentages d'herbe et de maïs						
	Surface en grande cultures/SAU	Surface en herbe/Sau	Surface en maïs ensilage consommé/Sfp	Montant (€/ha)	Hors Zap enjeu eau	Dans la Zap enjeu eau
Dominante céréale	> 33 %	> 45 %	< 17 %	78,11 €	LO_57HZ_SPM5	LO_MOSE_SPM5
Dominante élevage	< 33 %	> 65 %	< 15 %	86,26 €	LO_57HZ_SPM1	LO_MOSE_SPM1

Sites concernés pour les MAEC localisées

Site	Opérateur
N2000 Plaine et étang du Bischwald	Chambre d'Agriculture/CENL
N2000 Vallée de la Seille	Parc Naturel Régional de Lorraine
N2000 Vallée de la Nied Réunie	Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied
N2000 Vallées de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch	Chambre d'Agriculture/CENL
N2000 Prairies halophile de la Vallée de la Nied (nouveaux contrats)	Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied
Vosges Mosellanes	Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
N2000 Étang de Lindre	Parc Naturel Régional de Lorraine
N2000 Étang de Mittersheim/Kitzing	Parc Naturel Régional de Lorraine